

PLAN SYNTHETIQUE DE TRAVAIL

INTRODUCTION

I – NATURE ET FONDEMENTS DES MYTHES ET CONCEPTIONS SUR LE HANDICAP EN AFRIQUE CENTRALE

A – Inventaire sommaire des mythes et conceptions courants sur le handicap

1 - mythes et conceptions les plus répandus.

2 – Les autres mythes et conceptions

B – LES FONDEMENTS DES MYTHES ET CONCEPTIONS SUR LE HANDICAP

1 – l'ignorance

2 – La croyance à la magie et à la sorcellerie

3 – Le vécu des PH¹ stigmatisée et rejetée

II – LES CONSEQUENCES DES MYTHES ET DES CONCEPTIONS SUR LE HANDICAP EN AFRIQUE CENTRALE

A – Les conséquences sociales des mythes et conceptions sur le handicap

1- Sur l'individu (la personne handicapée elle-même)

2- Sur sa famille et sa communauté

B – Les conséquences économiques des mythes et conceptions sur le handicap

1- La non utilisation rationnelle des ressources humaine handicapées

2- La difficulté de réaliser les objectif de développement et de réduction de a pauvreté

D – Les conséquences politiques des mythes et conceptions sur le handicap

1 – L'exclusion des PH de la vie politique

2 – La non Représentativité des PH dans les sphères nationales et communautaires de décision

3 – La mise en place des politiques inefficaces de gestion du handicap et des PH.

CONCLUSION

¹ PH : Personne handicapée

INTRODUCTION GENERALE

Le handicap est un terme de plus en plus utilisé. Il est connu de tous même si nous ne lui assignons pas une définition unanime. Néanmoins, qu'il soit physique, sensoriel ou psychique, la notion de manque, d'inconvénient, d'anomalie, de désavantage, de perte d'une fonction est au cœur de la définition du handicap². Parfois et très souvent, nous définissons la Personne Handicapée par son handicap, c'est-à-dire son manque, et non en tant que personne avant tout.

Quoiqu'il en soit, chacun d'entre nous a déjà croisé sur le chemin une personne présentant un handicap. Une personne bien différente dont la seule présence nous met sur la défensive et nous rend méfiant. Alors notre attitude envers elle n'est plus naturelle comme avec les autres. Nous réfléchissons, nous nous posons des questions, nous calculons... C'est qu'au fond de nous, les différences, les déficiences, les malformations sont autant d'apparences qui dérangent et qui choquent. Même dans les sociétés occidentales qui aujourd'hui, accordent une égalité de chance et une citoyenneté avérée aux personnes vivant avec un handicap, dans la rue, au marché, dans les lieux publics et à l'école, le handicap est regardé différemment.

En fait, notre attitude vis-à-vis du handicap est le produit d'un héritage culturel séculier, voir millénaire. Depuis des temps immémoriaux en effet, l'on assimile le handicap à un phénomène paranormal. « La personne handicapée serait un être surnaturel doué de certains pouvoirs ». Ainsi, des légendes, des fables et des récits fabuleux, des manières de penser, des mythes³ et des croyances aux conséquences lourdes se sont tissés, développés et transmis au fil des générations.

Si dans les pays développés, grâce aux progrès de la science et plus particulièrement de la génétique, à l'évolution des mentalités et de la culture, le handicap est expliqué, compris et intégré dans la société comme une manifestation de la diversité et de la richesse du genre humain ; dans les pays du tiers monde, en Afrique tout comme en Afrique centrale, les traditions et les mentalités ancestrales rétrogrades ont la peau dure. De nombreuses conceptions⁴ et des mythes rocambolesques subsistent autour du handicap. Il nous importe d'en retracer les plus répandus (I) avant de souligner leurs conséquences ô combien désastreuses (II).

² **Olivia DEMAIN** : *Vivre le handicap au Cameroun* ; Mémoire Master professionnel en Déficiences et activités physiques adaptées, Juin 2007 ; Université MARC BLOCH, STRASBOURG.

³ **Mythes** : Dérivé du latin « **Mythus** » et du Grec « **Muthos** » signifie fable, légende, épopée

⁴ **Conceptions** : Manière de penser, produit de l'esprit.

I – NATURE ET FONDEMENTS DES MYTHES ET CONCEPTIONS SUR LE HANDICAP EN AFRIQUE CENTRALE

Malgré la pression de la modernité et de la mondialisation, ils subsistent dans la Sous-région Afrique centrale des mythes et des conceptions sur la handicap (A) aux causes et fondements variés (B).

A – Inventaire sommaire des mythes et conceptions courants sur le handicap

Dans leur grande majorité, les mythes et des conceptions sur le handicap dans notre Sous Région sont à fort potentiel dévalorisant. Ils participent à plus d'un titre de la construction et de la structuration des préjugés et des stigmates qui défavorisent la personne handicapée. Pour des raisons de présentation, nous les avons classés en deux groupes.

1 - Mythes et conceptions les plus répandus.

Au nombre des mythes et des conceptions sur le handicap qui pullulent dans nos pays, nous en avons retenus ici au moins quatre.

Tout d'abord, l'on pense que le handicap est une manifestation visible de la sorcellerie sans plus. Dans le sous région, on ne regarde le handicap, à bien des égards, autrement que dans le prisme de la sorcellerie. Ce n'est pas les chromosomes et les gènes dont une combinaison malheureuse serait à l'origine du handicap. Ce n'est pas le polio virus qui a frappé tel ou tel enfant qui n'a pas été vacciné. Mais plutôt, l'on s'explique plus facilement que c'est le grand-père, la grand-mère ou un tel qui a des antécédents avec la famille au moment de la grossesse qui est à l'origine du handicap. Dans certaines régions du Cameroun et du Gabon par exemple, dès que le polio virus atteint un enfant, on dit que c'est un serpent boa mystique envoyé qui a avalé le pied de l'enfant.

Ensuite, l'on présente la personne handicapée comme un damné des dieux et de la nature. Il porterait alors sur lui le poids de ses péchés personnels, ceux de ses ascendants ou de sa famille. Le handicap est alors considéré comme une rétribution, une punition pour les péchés commis. La personne handicapée serait en fait une victime expiatoire pour les actes malheureux posés par lui-même ou par les siens. La personne handicapée est alors pointée du doigt comme coupable, sa famille avec, et mis au banc de la société.

Pour cette raison, l'on a une forte tendance à penser que le handicap tout comme la personne handicapée est un vecteur de malchance. Bien plus, elle peut même en transmettre. Il faut alors l'éviter par tous les moyens et sa famille avec. Il n'est donc pas rare de voir dans nos rues au village comme en ville, une femme enceinte qui changer d'itinéraire dès qu'elle croise une personne porteuse de handicap. Il est interdit également à une femme enceinte toute proximité, dans un bus ou un taxi, avec une personne handicapée ; sinon l'enfant qu'elle porte pourrait lui ressembler. Des unions et des amitiés ses sont rompues quand un des partenaires

s'est rendu compte que l'un des frères ou l'une des sœurs de son/sa dulcinée vivait avec un handicap. Se marier dans une telle famille, pensent les traditionalistes, voudrait dire accepter d'engendrer des enfants handicapés.

Pour d'autre enfin, La personne handicapée est un réincarné. Il est appelé à vivre tous les revers possible de ce monde parce qu'il aurait vécu dans l'abondance et l'insouciance dans le monde qu'il a quitté. Ses peines et ses châtements sont donc normaux, car il ne purge que sa peine. Interdit de l'aider, sinon vous écopez. Il faut laisser la personne handicapée à son triste sort. A cause de cette croyance, dans certaines régions du nord Cameroun et du Tchad, vous verrez très rarement une personne jeter une pièce de monnaie à un mendiant handicapé sur le bord de la route.

2 – Les autres mythes et conceptions sur le handicap

Tout comme la première catégorie des mythes et des conceptions sur le handicap que nous venons d'inventorier, ceux de cette catégorie sont tout de même des préjugés qui ternissent l'image, déjà suffisamment écornée, des personnes handicapées. Certains poussent à porter atteinte à l'intégrité physique de celles-ci.

En premier lieu, l'on admet que le contact avec certaines parties du corps de la personne handicapée est susceptible de vous attirer de la chance. L'on pense par exemple que les rapports sexuels avec une femme handicapée peuvent vous attirer un peu de veine⁵. Qu'également, les ongles, les cheveux ou une partie du corps d'un albinos, enfouis quelque part dans votre commerce, vous attireraient de la clientèle. Des abus à l'endroit des filles handicapées et des albinos sont souvent reportés ici et là.

En deuxième lieu, dans les sociétés traditionnelles secrètes, l'on admet communément que les personnes handicapées sont prémunies contre les envoûtements et la magie. Elles sont inattaquables sur le plan mystique. En outre, elles protégeraient les leurs et leurs familles en cas d'attaques de l'ennemie.

Enfin et non en dernier, l'on pense qu'une aumône, un don ou un legs au profit d'une personne handicapée peut vous guérir si vous êtes malades, vous tirer d'une mauvaise passe ou vous ouvrir la porte du ciel. Même si ce mythe sur le plan humanitaire n'est pas mauvais en soi, il n'en demeure pas pour le moins questionnable. Bref, une litanie interminable de préjugés, de mythes entourent encore le handicap dans notre sous région. Le temps d'une prise de parole ne saurait les éponger tous. Les uns plus rocambolesques que les autres. Les autres se contredisant entre eux. Toutes proportions bien gardées, lorsque nous jetons un regard critique dans cet univers, l'on perçoit que l'ignorance serait la clé de voûte de toutes ces affabulations.

⁵ Veine : Chance, occurrence positive.

B – LES FONDEMENTS DES MYTHES ET CONCEPTIONS SUR LE HANDICAP

Les mythes et les conceptions sur le handicap tiennent au moins sur au moins trois facteurs dont l'ignorance, la croyance à la magie et à la sorcellerie et surtout le vécu des personnes handicapées abandonnées et rejetées.

1 – l'ignorance

L'ignorance est moteur principal de production des mythes et des préjugés. Dans le contexte africain et sous régional, où la science n'est pas l'apanage de tous, en l'absence des écrits et des études formelles, l'oralité constitue l'outil d'analyse par essence du fonctionnement des faits⁶. Dans la tradition africaine, tout ce qui ne peut trouver une explication est relégué ipso facto au domaine des esprits et des dieux. Or, le handicap fait partie des phénomènes qui n'ont pas trouvés d'explication dans nos traditions. Inutile de préciser que le handicap a été connoté à la magie. D'ailleurs, E GOFFMAN⁷ dans un ouvrage de référence, faisant cas des usages sociaux des handicaps, faisait déjà remarquer que le concept de « handicap » est indissociable du pays, de son niveau de développement et du contexte social où il est vécu.

2 – La croyance à la magie et à la sorcellerie

La croyance tout azimut au paranormal et aux esprits maléfiques serait à n'en point douter le deuxième facteur clé dans la génération des mythes et des préjugés qui entourent aujourd'hui le handicap dans notre sous région. En fait, ce facteur entretient des liens de cause à effet avec le premier. En l'absence d'explications rationnelles sur un fait ou une situation, l'on se fabrique une idée, un préjugé, une histoire ou un mythe et l'applique tant bien que mal au fait, pourvu que cela ait un lien avec l'au-delà, l'invisible. C'est certainement pour cette raison que CLAUDE VEIL en 1968, dans son ouvrage intitulé : *Handicaps et société*, faisait déjà remarquer que les infirmités, les déficiences, les anomalies qui sont en fait des handicaps sont entourées de mystères et d'idées préconçues dans les pays du tiers monde. (Bas de page Claude VEIL : *Handicaps et société*, Paris Flammarion, 1968.).

3 – Le vécu des Personnes handicapées stigmatisées et rejetées.

Dans l'histoire sociale de nos villes et campagnes, le quotidien des personnes handicapées semblent donner sens aux affabulations et aux mythes qui les accablent, à plus d'un titre. Chassée de la cellule familiale, rejetée par les oncles et les tantes, bannies par la communauté, ils sont nombreux des personnes handicapées qui mènent une vie de résignation, de solitude et d'abandon de soi. Parfois pour survivre ou pour reconquérir l'espace de reconnaissance que la société lui a refusée ou faute de mieux, elles ont également adoptées des comportements déviants. Elles mendient sur les bords de chemin, elles sont marabouts et affirment

⁶ NOUTCHA R. *Des œuvres missionnaires au traitement social du handicap au Cameroun : du Protectorat à la République* ; Thèse de Doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg, Octobre 2004.

⁷ GOFFMAN E: *Stigmates, les usages sociaux des handicaps*. Edition de Minuit, 1996.

prédire l'avenir, elles sont complices actives ou passives de délits pour ne citer que ces quelques vices.

Puisqu'elles sont nombreuses à se recruter dans ces tristes situations, la mémoire collective ne voit et ne reconnaît alors la personne handicapée que dans le prisme de la déviance. L'on oublie facilement qu'une personne handicapée est avant tout une personne comme les autres avec ses penchants, ses vices et ses qualités. L'on oublie que si l'âme est laissée dans les ténèbres, les péchés seront commis, que le coupable n'est pas celui qui commet la faute, mais celui qui cause les ténèbres (bas de page : Victor HUGO, *Le Dernier jour d'un condamné.*)

En somme, quelque soient les fondements et les explications que nous pourrions ou ne saurions donner, les mythes et les préjugés construits au fil des siècles autour du handicap ont produit et continuent de produire des conséquences inédites pour les personnes handicapées et leurs familles au premier chef, certes, mais également pour leurs communautés et leurs pays.

4 – La thèse scientifique du handicap

En Afrique, les deux principales causes du handicap sont la poliomyélite et l'onchocercose. Puis viennent les guerres, les accidents de route et autres pathologies. Pour le cas le plus connu, la poliomyélite est une pathologie neuromusculaire qui existe depuis l'antiquité, car des Egyptologues Anglais Armand RUFFER et Gaston ELLIOT SMITH ont étudié en paléontologie des squelettes datant de 3 400 ans av. JC sur lesquels ils ont pu repérer des polios. D'abord appelé mal de HEINE du nom de l'inventeur de la terminologie « Paralyse infantile », plusieurs Scientifiques ont consacré le gros de leurs travaux sur cette pathologie qui a fait des ravages partout dans le monde. 4 000 cas en Suède en 1911, une épidémie aux Etats Unis en 1916 qui atteignit 27 000 cas dont 9000 à New-York et 6000 décès, et en 1921, Franklin Delano Roosevelt n'en est pas épargné. C'est entre 1956 et 1961 que les travaux du Polonais Albert Bruce SALBIN et du Russe SALK, que grâce à la culture in vitro du poliovirus, le vaccin a stoppé le cataclysme dans le monde, et dans notre Sous – Région des efforts considérables de nos Etats et des organisations philanthropiques tendent à bouter la polio hors de l'Afrique Centrale. Malgré quelques foyers de résistance ça et là.

Pour l'onchocercose, elle est une maladie parasitaire d'Afrique subsaharienne et d'Amérique du Sud due à une filaire transmise par divers insectes piqueurs. Affectant plus de 12 millions de personnes, l'onchocercose est la deuxième cause de cécité infectieuse dans le monde, raison pour laquelle elle est également appelée « cécité des rivières ». L'agent infestant est un ver rond (nématode) de l'espèce *Onchocerca volvulus*. Le principal vecteur de ses larves est une simulie, insecte piqueur de la famille des moustiques ressemblant à une petite mouche noire, se reproduisant près des rivières. Cette pathologie sévit dans des zones où l'eau potable est rare, où les personnes sont obligées d'aller vers ces rivières infestées pour se baigner ou s'abreuver.

A ce niveau n'aurons- nous pas tendance à croire que c'est la sous – régions qui est malade de son ignorance ? Mieux encore. La Sous – Région Afrique Centrale ne projetterait – elle pas sur les personnes en situation de handicap leur incapacité à traiter l'humanité dans la personne de ces êtres « FONCTIONNELLEMENT » différents d'eux, mais humainement égaux à eux ? Autrement dit les conceptions magico-religieuses et moyenâgeuses du Handicap ne maintiendront-elles pas nos pays dans cet état d'immersion économique pour longtemps encore ?

II - CONSEQUENCES DES MYTHES ET CONCEPTIONS SUR LE HANDICAP

Les conséquences des mythes et conceptions sur le handicap sont graves sur le triple plan social (A), économique (b) et politique (C).

A - CONSEQUENCES SUR LE PLAN SOCIAL

Au plan social, les répercussions des mythes et autres conceptions sur le handicap concernent au premier chef la personne handicapée elle-même, même si sa famille et sa communauté n'en sont pas épargnées.

1 – Sur l'individu

Les conséquences sociales des mythes et conceptions du handicap sur la personne handicapée sont fonction croissant de la nature et du degré du handicap, du sexe et du milieu social de l'individu. Dans tous les cas, la personne handicapée fait face à la stigmatisation, à la discrimination, au rejet et à l'exclusion. Ces challenges commencent depuis la tendre enfance où au moment de la déclaration du handicap. Si nous prenons par exemple le critère de la fréquentation scolaire pour mesurer l'impact des mythes et conceptions du handicap sur le niveau d'intégration sociale des individus de cette couche sociale, nous nous rendons rapidement compte que dans bien de pays de la sous région, très peu d'enfants handicapés ont foulé de leur vie le seuil d'une école. Plus tard, l'on ne s'étonnera pas que ces individus soient repliés sur eux avec le sentiment qu'il ne sont bon et ne servent à rien, qu'ils ne peuvent rien faire parce que n'ayant rien appris. Bref, comme par fatalité, ils deviennent progressivement en fait ce que la société pense qu'ils sont.

2 – Sur la famille et la communauté de l'individu

Il est un truisme que les stigmates dont souffrent les personnes handicapées n'épargnent pas leurs familles et leurs communautés. En effet, ils sont nombreux dans notre sous région ceux qui perdent l'estime d'une famille tout simplement parce qu'ils ont constaté qu'un des ses membres vit avec un handicap ou qu'un ascendant a porté de son vivant un handicap. Des unions et des amitiés se sont évanouies pour les mêmes considérations. Pour se prémunir de ce désastre ou de ce que beaucoup considèrent encore comme une honte, de nombreuses familles cachent dans un coin tenu secret de la maison, pour faire patte blanche, leur progéniture handicapée. Ceux-ci n'iront pas à l'école, ils ne joueront pas avec leurs camarades d'âge, en un

mot, ils n'apprendront et n'intérioriseront aucune normes sociales. Ils deviendront à coup sûr des ennuis et des fardeaux pour leurs familles, leurs communautés, dont inaptes sur le plan économique.

B – CONSEQUENCES ECONOMIQUES DES MYTHES ET CONCEPTIONS SUR LE HANDICAP

Les conséquences économiques des mythes et conceptions sur le handicap sont toutes aussi pathétiques que déplorables. Elles vont des stigmates et des préjugés qui empêchent le recours aux ressources humaines handicapées dans le circuit de la production des richesses d'une part, à la difficulté de réaliser les objectifs de développement et de réduction de la pauvreté dans la sous région.

En effet, il est surprenant, voire paradoxal que les acteurs politiques de la sous région Afrique Centrale, revêtus de la puissance publique, chargés d'assurer le développement de la sous région se laissent embobiner par des croyances irrationnelles, illogiques et moyenâgeuses, au point de mettre au banc de touche 10% de leur population. Qui a dit qu'une personne handicapée était un être inutile ? Qui a dit que perdre la fonction de certains membres ou sens annihilait toutes les potentialités de l'individu ? Qu'est ce qui faire croire qu'une personne handicapée, citoyen de ces Etats, soit moins utile que les autres, au point de ne pas contribuer à l'essor économique de sa nation ?

L'Afrique Centrale se fait progressivement prisonnière de ses mythes, et les répercussions, multiples et diverses risquent de faire sombrer d'avantage cette sous région qui a comme facteur commun paix et stabilité, mais qui peine à se débarrasser de la gangrène de la pauvreté. Souvenez-vous cet ouvrage de Hemingway, intitulé *pour qui sonne le glas*. Chaque fois qu'il sonne dans notre sous Région, les populations sont portées à croire que c'est pour les personnes handicapées avec leurs cortèges de maléfices et de mythes préconçus. Continuons à rester les bras croisés, continuons à jeter l'anathème sur cette FORCE AUX APPARENANCES FRAGILES, et c'est sur la sous région toute entière que le glas viendrait à sonner... Programme d'ajustement structurel, Pays pauvres et très endetté, et que sais-je encore. Comment expliquer cette situation?

Selon MARIA VERONICA REINA*(bas de page) le développement est tout simplement bloqué là où les politiques de gestion, d'intégration et de promotion du handicap sont inexistantes ou inefficaces. Selon cette étude, *aussi longtemps que les personnes handicapées, qui constituent plus de 10% de la population des pays en voie de développement, n'iront pas à l'école, aussi longtemps qu'elles n'auront pas accès à l'emploi et aux activités de production des richesses, aussi longtemps qu'elles ne seront que des fardeaux pour leurs familles et leurs amis... il n'y aura pas de développement possible, il n'y aura pas de réduction de pauvreté possible.*

Par ailleurs, des études récentes de la Banque mondiale* sur le développement dans le monde datant de 2009 *ressortent que l'exclusion des Personnes Handicapées du système éducatif et de celui de la production*

entraîne chaque année une perte de 7.5% du PIB mondial et que pour les pays pauvres comme ceux de notre Sous Région, cette perte est estimée entre 13 et 14% en moyenne. (Cf D+C Development and Cooperation/E+Z Entwicklung und Zusammenarbeit N° 02 – 2009 P. 70).

A partir de là, nous pouvons comprendre pourquoi nos pays sont à la traîne, victimes de leurs préjugés, embrigadés dans leurs idées préconçues au grand mépris des connaissances scientifiques et rationnelles sur les causes du handicap, au grand mépris des capacités cognitives et instrumentales des personnes en situation de handicap comme tout groupe humain, assemblage de défauts et de qualités, acteurs incontestables du développement.

Comment expliquer que dans notre sous région, les personnes handicapées depuis les bas âges soient à quelque chose près exclues de tout système social ? N'intègrent pas les circuits de production. L'on pense à tort qu'une personne handicapée, quelle qu'elle soit, ne peut fournir un même rendement qu'une personne valide. Et qui pis est, que la collaboration professionnelle avec une personne handicapée ne peut que faire foirer votre affaire. Résultat, le taux de chômage en leur sein est le plus élevé.

Dans la sous région Afrique centrale en effet, plus de 70% des PH diplômées sont sans emplois. Ceux qui parviennent en avoir une activité exercent dans l'informel comme cordonniers, tapissiers, laveurs de voiture, « call boxeurs », et plus grave encore pousseurs... bref des métiers qui ne les affranchiront jamais du besoin, bien au contraire, au lieu d'apporter leur contribution au développement de leur nation et de leur famille, elles tirent celles-ci plutôt vers le bas : c'est ce déficit de 13 à 14% sur le PIB, c'est la détérioration de leur santé fragile (syndrome post polio) et c'est grave.

Selon des récentes enquêtes menées par ANAJEHCAM de Mars 2010 sur la Situation des personnes handicapées au Cameroun, 74,3% de personnes handicapées n'ont aucune formation professionnelle, et de ceux qui sont formés et instruits, rien que 5,8% exercent dans la fonction publique. 64,8% dépendent économiquement d'une tierce personne. Le constat est clair, dans notre sous région, les pouvoirs publics ont sacrifié les personnes handicapées sur l'hôtel des préjugés moyenâgeux...

C – CONSEQUENCES POLITIQUES DES MYTHES ET CONCEPTIONS SUR LE HANDICAP

Les conséquences politiques des mythes et conceptions sur le handicap sont toutes aussi critiques que sur le plan social et économique. Elles sont d'ailleurs plus préoccupantes en ce sens que le politique tient l'économique et le social.

Nous voyons des personnes handicapées résignées, sombrant dans une torpeur et une léthargie qui ont fait d'elles la couche la plus pauvre des pauvres. Plusieurs associations et autres organisations d'encadrement de ces derniers, fondées sur des bases égoïstes et égocentriques, ont pour objectif de résoudre leurs problèmes biologiques immédiats, loin de mener une réflexion structurante et

structurée, loin de poser de manière pertinente les problèmes auxquels sont confrontés leur corporation et proposer des débuts de solutions pour leur affranchissement. Au Cameroun, le service des Affaires sociales fut créé depuis le 1^{er} Août 1950 et rattaché aux services du Haut Commissaire Français au Cameroun, et apportait aux groupes vulnérables de l'aide palliative. C'est le 10/11/1975 que voit le jour le Ministère des Affaires Sociales pour mettre sur pied une politique d'auto-assistance, où le triptyque Handicap – pitié – dépendance devait progressivement faire place à celui de Handicap – Dignité – Acteur de développement. En 1983, une loi est votée à l'Assemblée Nationale pour la protection des personnes handicapées et son décret d'application intervint en 1990, dans le but d'apporter un épanouissement aux personnes handicapées. En Avril 2010, suite aux multiples jérémiades et incomplétudes dans la loi de 1983, la loi N° 2010/04 est votée par l'Assemblée Nationale et pendant que le décret d'application est encore attendu, la misère galope, l'analphabétisme grandit. Eu égard aux similitudes qui existent dans les pays de notre sous-région, nous pouvons affirmer que les personnes handicapées de notre sous région se portent très mal.

De même que l'Afrique décria la conférence de Berlin de 1884 ? où son partage se fit sans elle, loin d'elle et contre elle, de même les personnes handicapées d'Afrique Centrale décrient à cor et à cri ces politiques de leur prise en charge qui se conçoivent dans des arrières chambres, sans elles et ça va de soi contre elles, car nul mieux qu'elles ne peut trouver des solutions adéquates et efficaces à leurs problèmes sans elles, et qui contribuent à leur essor et au développement de leur pays. Ceci est d'autant vrai qu'en 2002 les Nations Unies soumettaient ce thème à notre méditation « PLUS RIEN NOUS CONCERNANT SANS NOUS » : ce thème est plus que jamais d'actualité, et il est plus que temps de le matérialiser.

Mais quelle est notre attitude face à ces politiques qui ne tiennent pas compte de nous ? C'est la démission, la torpeur, la léthargie, la résignation, la capitulation. Au Cameroun, selon les récentes enquêtes menées par ANAJEHCAM,

- 64% de personnes handicapées ne possèdent pas de Carte Nationale d'Identité et par conséquent ne peuvent pas être inscrites sur une liste électorale;
- 80,3% en âge de voter ne militent dans aucun parti politique ;
- 67,8% n'ont jamais pris part à une élection.

Cette situation est très grave. Très grave parce que les PH ont complètement oublié qu'en tant que citoyens dans leurs états respectifs, ils détiennent tous une portion de la souveraineté politique, et qu'en accomplissant leur devoir civique ils transmettent ce pouvoir à une personne qui doit l'exercer en leur garantissant une jouissance de leur citoyenneté qu'elle soit civile, politique ou sociale, ce qui les rapprochera des sphères de prise de décision et une franche discussion permettra aux personnes handicapées d'accompagner les pays de la Sous Région vers la ratification de cette convention des Nations Unies pour le double intérêt des Etats et des personnes handicapées. Je me réjouis qu'au Cameroun, grâce à la sensibilisation

que nous menons depuis 2009, 78,2% de personnes handicapées se disent prêtes à accomplir leur devoir civique dès à présent. Sinon ;

Comment peut-on tenir compte des personnes qui s'éloignent et fuient leurs responsabilités de citoyens de leurs pays ?

Comment peut-on tenir compte des personnes qui oublient qu'elles sont héritières de leur patrie, et providence de ceux qui naîtront ?

Comment peut-on gouverner une nation et vouloir sa prospérité sans tenir véritablement compte de 10% de la population, y compris leurs ascendants, leurs collatéraux et leurs descendants ?

CONCLUSION

En somme, la conception du handicap comme un phénomène paranormal et de la personne handicapée comme un être adulé et damné, un sous produit humain est profondément enraciné dans les mentalités des habitants des pays de la Sous région Afrique Centrale. Elles nous ont été transmises depuis des générations et leurs conséquences de nos jours, bien qu'elles fassent d'abord souffrir la personne handicapée en premier, n'épargnent réellement personne tant au niveau individuel que collectif. Le temps passe, les mentalités évoluent, la science évolue et tente de démythifier et démystifier le handicap. Les décideurs publics tardent à mettre sur pied de véritables politiques qui prennent en compte ces derniers qui semblent complètement résignés. A notre analyse, Les personnes handicapées dans la Sous Région Afrique Centrale seront véritablement considérées comme humains et acteurs de développement s'ils composent avec les acteurs politiques ou s'ils deviennent des acteurs politiques pour mieux se rapprocher des sphères de prise de décisions, car nul mieux qu'elles ne peut poser leurs problèmes et proposer des solutions qui aillent dans le sens de leur épanouissement et de la contribution à faire des pays de notre Sous- Région des pays émergents horizon 2035 en passant par les atteintes des objectifs du millénaire.

Les Etats de la Sous Région de manière synallagmatique et symbiotique avec les leaders d'organisations de personnes handicapées doivent non seulement et à l'exemple du Gabon que nous saluons, ratifier cette convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en Afrique Centrale, mais l'appliquer de manière systématique pour le grand bonheur de la Sous Région, afin que les pays émergent pendant que les PH revêtent l'humaine condition et contribuent au relèvement de leur pays respectifs, au point même de les hisser au panthéon des grandes nations qui s'appuient sur leurs ressources naturelles et humaines pour une maîtrise durable de leur économie.

Honorables Invités, Mesdames, Messieurs les Séminaristes, nous nourrissons depuis longtemps le rêve qu'un jour dans notre Sous Région, les personnes ne soient plus condamnées à vivre, à miser toute vie pour la seule raison d'un handicap. Non l'Afrique mérite mieux que ça... Nous avons la conviction que ce jour se lèvera bientôt sous notre impulsion où les préjugés seront sacrifiés à l'hôtel de la méritocratie, où l'homme vaudra par ce qu'il est et non par ce qui paraît.

Ce jour c'est demain !

Je vous remercie !

Jean Pierre FOPA

PRESIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES
JEUNES HANDICAPES DU CAMEROUN(ANAJEHCAM)
B.P : 17704 DOUALA - CAMEROUN
E-mail :jpfopa@yahoo.fr / anajehcam03@yaho.fr
Site : www.anajehcam.org

TEL : (+237) 675 72 14 33 / 697 36 39 46